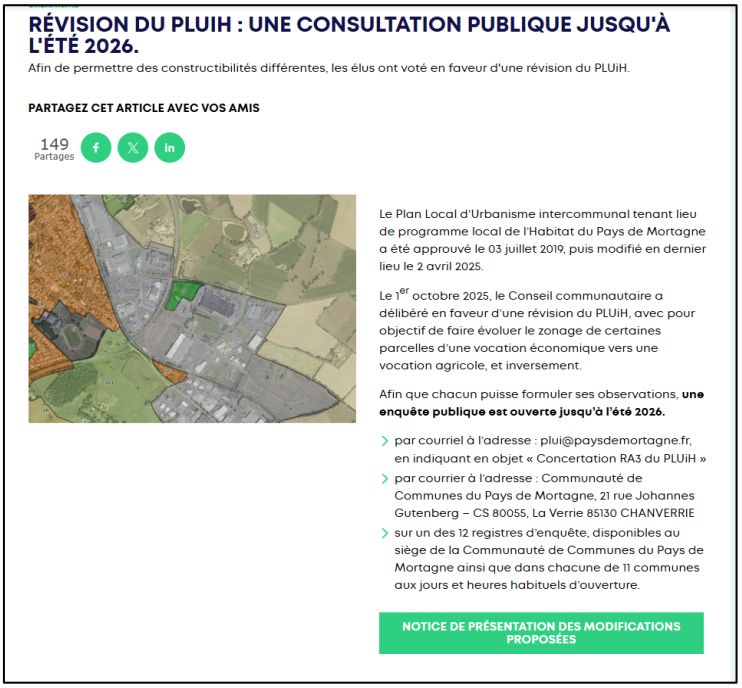
Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 085-248500662-20260706-D26_138-DE

BILAN DE LA CONCERTATION
REVISION ALLEGEE N°3 du PLUi du Pays de Mortagne

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, les modalités suivantes définies lors de la prescription de la révision allégée n°3 du PLUi ont été mis en place :



RÉVISION DU PLUIH : UNE CONSULTATION PUBLIQUE JUSQU'À L'ÉTÉ 2026.

Afin de permettre des constructibilités différentes, les élus ont voté en faveur d'une révision du PLUiH.

PARTAGEZ CET ARTICLE AVEC VOS AMIS

149 Partages

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat du Pays de Mortagne a été approuvé le 03 juillet 2019, puis modifié en dernier lieu le 2 avril 2025.

Le 1er octobre 2025, le Conseil communautaire a délibéré en faveur d'une révision du PLUiH, avec pour objectif de faire évoluer le zonage de certaines parcelles d'une vocation économique vers une vocation agricole, et inversement.

Afin que chacun puisse formuler ses observations, **une enquête publique est ouverte jusqu'à l'été 2026.**

- par courriel à l'adresse : plui@paysdemortagne.fr, en indiquant en objet « Concertation RA3 du PLUiH »
- par courrier à l'adresse : Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, La Verrie 85130 CHANVERRIE
- sur un des 12 registres d'enquête, disponibles au siège de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne ainsi que dans chacune de 11 communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

NOTICE DE PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

- Des informations et un dossier de concertation ont été diffusées sur le site internet de la Communauté de Communes

- Un post sur les réseaux sociaux a été publié pour donner accès aux éléments du dossier de concertation.
 Aucun commentaire n'a été reçue à la suite de cette publication.



Pays de Mortagne
6 oct. ·

// URBANISME //

Révision du PLUiH : votre avis nous intéresse !

Le Conseil communautaire a délibéré en faveur d'une révision allégée du PLUiH, afin de faire évoluer le zonage de certaines parcelles d'une vocation économique vers une vocation agricole, et inversement.

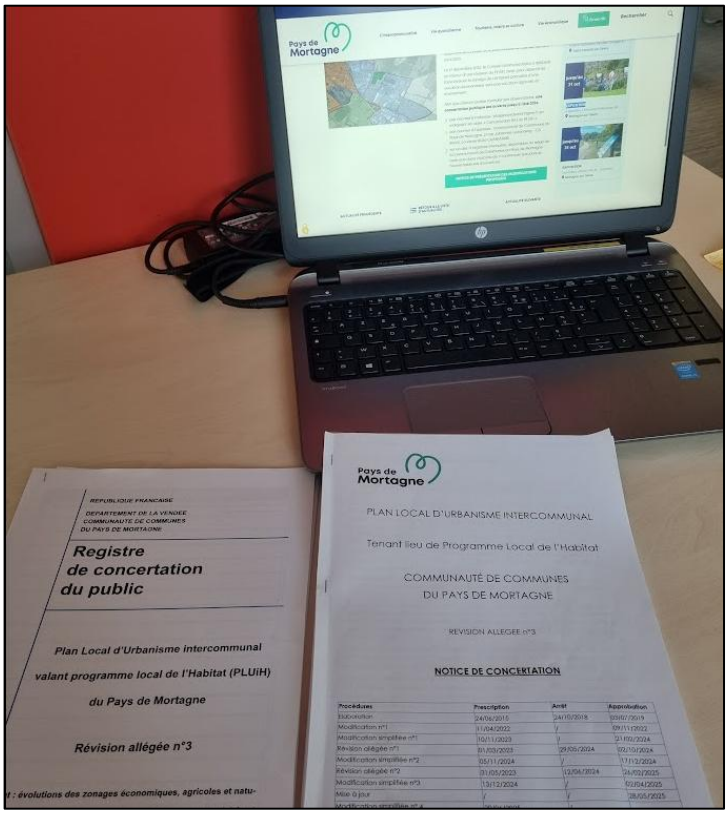
Une consultation publique est ouverte jusqu'à l'été 2026.

Plus d'infos urlr.me/H9QuxJ

6 7 partages

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 085-248500662-20260706-D26_138-DE

- Un dossier de concertation accompagné d'un registre a été mis à la disposition du public à partir du 3 octobre 2025 au siège de la Communauté de Communes et dans les 11 mairies du territoire, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes (www.paysdemortagne.fr).
 Le registre n'a fait l'objet d'aucune observation du public.



- La possibilité d'envoi de courriers au siège de la Communauté de Communes.
 Aucun courrier n'a été reçu.

- La possibilité d'envoi de courriels sur l'adresse électronique suivante : plui@paysdemortagne.fr avec comme objet de mail « Concertation – Révision allégée n°3 du PLUiH » permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de révision allégée.
 Aucun courriel n'a été reçu.